

Syndicat des employées et employés de la Société des casinos du Québec – CSN

**À tous les employé(e)s UNITÉ GÉNÉRALE**

Voilà quelques informations sur les nouveautés de la convention qui sont déjà en place ou le seront sous peu.

***-La prime de formateur (incluant le jumelage)*** *est en place depuis le 6 juillet, cependant il se peut qu’il y ait du retard sur le versement de la prime dans certain cas, mais ce n’est qu’une question de temps.*

***-Les absences pour obligations familiale et les journées personnelles payées à même la banque de maladie sont aussi accessibles dès maintenant.***

***-Accès à un quota sur un autre quart de travail****. (ex : employé de jour qui veut un férié ou une semaine de vacances et qu’il ne reste de la place que le soir) C’est en place, par contre, ne pas oublier que l’employeur à un droit de refus pour motif opérationnel sur cette clause.*

***-Une semaine de vacances sans solde****: les employés qui ont 15 ans d’ancienneté et plus pourront faire la demande d’une semaine de vacances sans solde dans les quotas disponibles à partir de la semaine du 27 septembre 2018 et le formulaire sera disponible sur atlas d’ici le début de septembre.*

Dans tous les cas, il faut comprendre que l’employeur est en processus de diffusion des nouveautés de la convention à ses gestionnaires et cela prend un certain temps. Alors si jamais un SDO n’est pas au courant d’une clause lors d’une demande, simplement l’inviter à se valider auprès des ressources humaines en cas de doute.

**D’autres rencontres suivront dans les prochaines semaines pour la mise en place de plusieurs autres clauses comme par exemple la réduction de temps de travail pour les réguliers etc.**

**Merci et bonne journée!**

**Stéphane Larouche**

**Président seescq-csn**